

ALERTE PROJET DE LOI "Liberté de choisir son avenir professionnel"

Repoussée en 2003 et 2013, la régionalisation de l'orientation scolaire menace à nouveau.

Un projet de loi baptisé "Liberté de choisir son avenir professionnel" a été présenté au conseil des ministres fin avril.

Ce texte remet gravement en cause l'orientation scolaire des élèves et des étudiants, en confiant aux Régions l'information et l'orientation des élèves et en prévoyant la disparition des CIO (Centre d'information et d'orientation).

L'État s'apprête aujourd'hui à céder l'ONISEP et les DRONISEP aux régions, se dessaisissant ainsi de l'information sur les formations et les ressources de la formation initiale, rompant ainsi l'égal accès à l'information sur tout le territoire.

Les centres d'information et d'orientation sont le lieu d'affectation des psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation » (ex conseillers d'orientation psychologues). Ils sont dirigés par un(e) directeur (trice), qui organise leur service dans les établissements scolaires et au CIO, assisté d'un personnel administratif. Ces personnels ont un très haut niveau de compétences dans le conseil en orientation, enrichi au quotidien par la diversité des problématiques rencontrées, surtout au sein du CIO.

Les CIO disparaîtraient privant les établissements scolaires, les familles, les élèves et les étudiants d'un lieu d'accueil véritablement dédié à l'orientation : soit dans le département 4 C.I.O : Céret, Perpignan centre, Perpignan Sud et Prades.

L'avenir des PsyEN, des DCIO et des personnels administratifs est menacé.

C'est encore un service public sacrifié !

Les C.I.O sont implantés dans les territoires afin d'offrir à la population un service favorisant l'insertion par la formation, meilleure manière de lutter contre l'exclusion et les inégalités devant l'emploi.

Ils accueillent et conseillent gratuitement tout public, scolarisés ou non, dans l'élaboration d'un projet d'étude ou d'insertion professionnelle.

Ils sont également amenés à recevoir les jeunes en situation de décrochage qui souhaitent exercer leur droit au retour en formation initiale en constituant des dossiers, instruits par le CIO, ou encore les jeunes migrants mineurs, isolés ou non, et majeurs, pour envisager éventuellement une intégration dans les établissements scolaires.

De nombreux jeunes viennent accompagnés de leurs parents tout au long de l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Chaque CIO contribue à maintenir l'égalité de tous les citoyens à accéder sur tout le territoire au droit au conseil en orientation et à l'accompagnement pour élaborer un parcours de formation menant à la qualification et à l'emploi.

Même si des ressources numériques nombreuses et précieuses sont maintenant disponibles pour aider le public dans ses recherches, le besoin d'accompagnement et de conseil personnalisé en face à face reste très fort et il est essentiel de pouvoir y répondre pour atténuer les inégalités devant à la fois l'accès au numérique mais aussi et surtout la compréhension et l'assimilation des contenus d'information par les plus jeunes (collégiens et lycéens) et les moins armés (familles).

**Le SNES s'oppose à ce projet destructeur : Non au transfert de l'orientation scolaire aux régions
! Non à la liquidation des CIO !**